



Patron refusant de faire contrat et de payer salaire

Par **Apathy**, le **02/02/2013** à **13:54**

Bonjour, je tente actuellement de faire une reconversion professionnelle en taille de pierre chez les compagnons du devoir, j'ai 24 ans, une L2 en école de commerce (ECE Bordeaux). Je suis donc censé faire une formation sous le terme de contrat de professionnalisation.

Le problème est de trouver une entreprise qui puisse payer mon salaire d'apprenti (avec les charges le total s'élève environ à 2k €), il y a bientôt six mois j'ai trouvé une entreprise qui pourrait éventuellement me prendre sous condition que je fasse un effort.

J'ai donc commencé une petite période d'essai le 20 août qui s'est bien passé. A partir de là mon patron m'a dit qu'il me faudrait faire un effort car une année entière de salaire à 2k € / mois n'est pas possible pour les finances de l'entreprise (c'est une PME à deux salariés plus mon patron).

Aujourd'hui, nous sommes le 2 février, cela va faire bientôt six mois que je travaille 50H semaine, mon patron refuse de me faire un contrat ce qui m'empêche de m'inscrire pour mon CAP qui devait se dérouler le 20 juin, je n'ai toujours pas reçu un seul centime de sa part et je n'ai accès ni au chômage, ni au RSA, ni aux APL, à cause du fait que je sois dans une situation irrégulière.

Bref, que puis je faire pour me sortir de cette situation?

Par **P.M.**, le **02/02/2013** à **16:01**

Bonjour,

Contrat de professionnalisation et d'apprentissage, ce n'est pas la même chose mais pas le sujet non plus...

De toute façon, sans contrat de travail écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai et après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR à l'employeur d'avoir à vous régler vos salaire, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes avec la preuve de votre emploi pour travail dissimulé voire déposer plainte...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail, voire d'un avocat spécialiste...